



LA CASTRATION DES PORCELETS

Dossier de presse



Contact :

Pauline di Nicolantonio, chargée de campagne,
06 08 66 69 05 - pauline.di.nicolantonio@welfarm.fr

Adeline Colonat, chargée de relations presse
03 87 36 46 05 - adeline.colonat@welfarm.fr

Juin 2019



Aujourd'hui, près de **85%**¹ des porcelets mâles élevés en France sont castrés à vif, soit plus de **10 millions d'animaux par an**.

Cette mutilation, réalisée pour prévenir l'apparition d'une odeur désagréable à la cuisson de la viande de porc (« odeur de verrat »), s'effectue **sans anesthésie, et ce, quel que soit le système d'élevage** (y compris en bio). Elle est donc extrêmement douloureuse et stressante pour l'animal.

Or, des **alternatives** à cette pratique existent. Deux d'entre elles sont même avantageuses économiquement pour les éleveurs :

- › Il est possible d'élever des porcelets mâles non castrés (ou « mâles entiers ») et de détecter les carcasses odorantes sur la chaîne d'abattage².
- › L'éleveur peut également employer un produit immunologique (communément appelé « vaccin anti odeur ») qui prévient l'apparition de l'odeur de verrat.

Ces alternatives sont **fiables, sûres et d'ores et déjà employées**, de façon marginale en France, ou, plus fréquemment dans certains pays (Pays-Bas, Brésil, Belgique, Australie etc.). Actuellement, rien ne s'oppose à la généralisation immédiate de l'une ou l'autre de ces pratiques sur notre territoire.

WELFARM est engagée depuis 2010 sur cette thématique auprès des professionnels. **Malheureusement après des années de discussion avec les différentes parties prenantes, nous faisons le triste constat que, sans une législation contraignante, rien ne changera pour des millions d'animaux. C'est la raison pour laquelle nous lançons une campagne de sensibilisation du public en juin 2019 intitulée stopcastration.fr afin d'obtenir une interdiction ferme et définitive de cette mutilation.** En 2021, cette interdiction sera effective chez nos voisins allemands : nous prenons donc appui sur cet exemple afin d'obtenir la même chose au niveau français.

Toutes les infos sur stopcastration.fr



¹ CHEVILLON P, 2015 : Développement durable et arrêt de la castration

² Seul 3 à 5% d'entre eux seulement expriment cette odeur et seront valorisés autrement.

LA CASTRATION DES PORCELETS



La situation en France

Actuellement, le recours à la **castration à vif des porcelets s'effectue de manière quasi systématique**, et ce, quel que soit le type d'élevage (en système conventionnel tout comme en alternatif).

Au total, plus de 10 millions d'animaux sont concernés chaque année soit près de 85 % des porcelets mâles élevés en France¹.

A noter que, depuis 2012, le principal groupement d'éleveurs de porcs français « la Cooperl » a décidé d'arrêter le recours à la castration à vif des porcelets².

La situation en Europe

En Europe, **plus de 90 millions de porcs sont castrés à vif chaque année soit 73 % des mâles**³.

Les alternatives à la castration chirurgicale sont davantage développées chez certains de nos voisins puisqu'on note que plus de 60% des porcs élevés au Pays-Bas ne subissent pas cette opération. Ce chiffre s'élève à 70% au Portugal, Espagne et Grèce et concerne plus de 90% des porcs élevés au Royaume-Uni.

Précisons également que la castration à vif est **interdite en Norvège** depuis 2002, en **Suisse** depuis 2010⁴ et en **Suède** depuis 2016.

L'Allemagne a également voté l'interdiction de cette mutilation qui prendra effet en 2021.

1 CHEVILLON P, 2015 : Développement durable et arrêt de la castration

2 Voir la partie sur l'élevage de mâles entiers pour plus d'informations.

3 CHEVILLON P, VAN FERMEIJ JP, 2014 : Le point sur les travaux européens relatifs aux porcs mâles non castrés, Les matinales de l'IFIP

4 BONNEAU M, OUEDRAOGO A, PRUNIER A, COURBOULAY V, FREDRIKSEN B, OLIVER MA, 2009 : Castration des porcs mâles : pratiques actuelles et opinions des porteurs d'enjeux en Europe, Journées de la Recherche Porcine, 41, pp225-230

Les porcelets ont moins de 7 jours

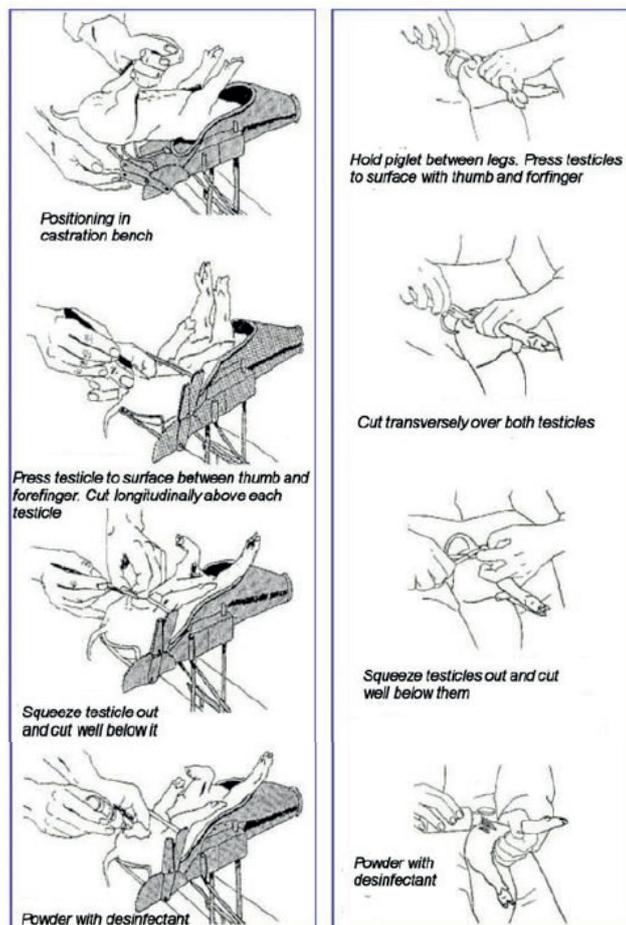
La réglementation européenne¹ interdit la castration sans prise en charge de la douleur au-delà de 7 jours. En France, les porcelets mâles sont donc castrés **avant l'âge d'une semaine**. Si elle était réalisée au-delà, cette opération doit être effectuée par un vétérinaire.

Comment se passe « l'opération » ?

En France, c'est l'éleveur (ou un salarié de l'élevage) qui réalise lui-même cette opération alors même qu'il s'agit d'un acte chirurgical.

L'opérateur met le porcelet entre ses jambes (ou utilise un dispositif adapté) afin de maintenir l'animal sur le dos. Il incise ensuite la peau du scrotum (généralement à l'aide d'un scalpel), sort les testicules des bourses et coupe le cordon séminal. La plaie est laissée ouverte et seulement vaporisée avec un désinfectant. Le porcelet est enfin replacé dans sa portée sans aucune surveillance ni soin particulier.

La réalisation de cet acte dure à peine **quelques minutes** et s'effectue souvent « à la chaîne ».



© EFSA, 2004

Schéma illustrant deux pratiques courantes de la castration des porcelets.

¹ Directive 2008/120/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

Castration et souffrance pour les porcelets

Le porcelet souffre durant l'opération et dans les jours qui suivent¹.

Certains acteurs de la filière ont déclaré qu'ils prenaient en charge la douleur lors de la castration. C'est le cas par exemple du label VPF (Viande de Porc Français) qui a intégré dans son cahier des charges en 2012 l'obligation de donner à l'animal un antidouleur (analgésique) après la castration. À savoir que le label VPF n'est associé à aucun cahier des charges obligatoire de production.

Par ailleurs, WELFARM ne peut se satisfaire de cette mesure qu'elle juge clairement insuffisante. En effet l'analgésie n'est pas une anesthésie !

- **L'analgésique est inadapté** à la prise en charge de la douleur au moment de l'opération puisqu'il est injecté juste avant la castration et n'a donc pas le temps d'agir.
- **La prise en charge de la douleur n'est pas suffisante** : seule une anesthésie (locale ou générale) peut permettre une prise en charge efficace de la douleur associée au moment de l'opération.
- L'analgésique n'est donné qu'une seule fois. Or, le porcelet **continue de souffrir jusqu'à une semaine après l'opération sans aucune prise en charge de la douleur.**

La réglementation

La directive européenne 2008/120/CE instaure comme principe général « *Les procédures provoquant dommages ou perte d'une partie sensible du corps sont interdites* ». Cependant, elle introduit une exception en autorisant la castration des porcs mâles de moins de 7 jours, **exception qui va à l'encontre de l'esprit général du texte.**

La dynamique actuelle est en faveur de l'arrêt de cette pratique puisqu'en 2010 la Commission européenne a lancé une initiative européenne sur cette question².

Pourquoi les porcelets sont-ils castrés ?

L'objectif principal est d'éliminer l'« odeur de verrat » occasionnée par la première cuisson de la viande de certains mâles entiers³. Cette odeur n'est pas nocive mais fortement inconfortable pour le consommateur⁴.

Si les porcs entiers ont davantage de prédisposition à exprimer cette odeur c'est parce les molécules dont elle découle⁵ sont liées à la production d'hormones sexuelles mâles.

A noter que la castration à vif ne permet pas non plus de s'assurer d'une absence totale de risque d'apparition d'odeur de verrat puisqu'il arrive que certains animaux soient mal opérés.

1 GARDONNA M, 2008 : Castration des porcelets sous anesthésie ou analgésie : évaluation comportementale et physiologie de la douleur. Université Paris XIII.

EFSA, 2004 : Opinion of the Scientific Panel on Animal Health and Welfare on a request from the Commission related to welfare aspects of the castration of piglets, The EFSA Journal, 2004
PRUNIER A, BONNEAU M, VON BORELL EH, CINOTTI S, GUNN M, FREDRIKSEN B, GIERSING M, MORTON DB, TUYTTENS FAM, VELARDE A, 2006: A review of the welfare consequences of surgical castration in piglets and the evaluation of non-surgical methods

2 https://ec.europa.eu/food/animals/welfare/practice/farm/pigs/castration_alternatives_en

3 Porcs mâles adultes non castrés.

4 L'odorat humain l'associe à une odeur d'urine, de transpiration et d'ammoniac.

5 Principalement le scatole et l'androstérone, et l'indole dans une moindre mesure.

On estime que **seules 3 à 5% des carcasses de porcs non castrés sont détectées comme odorantes**¹. L'apparition de l'odeur de verrat dépend de multiples facteurs, comme l'âge, la race, la morphologie ou le poids de l'animal mais aussi de certaines conditions d'élevage et d'alimentation : autant de paramètres qui sont aujourd'hui identifiés et modulables par les professionnels de la filière.

Il faut également savoir qu'en France un consommateur sur deux seulement est sensible à cette odeur².

Enfin, pour rappel, cette odeur ne se déclenche qu'à la première cuisson :

- La **charcuterie non cuite** qui représente aujourd'hui environ 50%³ de la viande de porc consommée en France n'est **pas concernée**.
- La **viande cuite deux fois** (ou plus) comme c'est le cas dans la plupart des plats cuisinés et produits transformés n'est également **plus odorante**.

Pour résumer, l'argument selon lequel on castré les porcelets à vif de manière systématique est actuellement justifié par le fait de prévenir l'apparition d'une viande odorante, ce qui **concerne moins de 5% des mâles, à condition qu'ils arrivent dans les mains d'un consommateur sensible à cette odeur sous forme de produit à cuire une seule fois**. On voit donc bien la radicalité de la mesure par rapport au faible nombre d'animaux concernés.

[Voir la vidéo explicative à ce sujet](#)

Les alternatives à la castration des porcelets

Il existe aujourd'hui des alternatives fiables et viables économiquement. Il s'agit de :

- **L'élevage de porcs mâles entiers**, alternative qui demande en contrepartie une détection des carcasses odorantes à l'abattoir.
- **L'immunocastration** qui empêche l'apparition de l'odeur de verrat en retardant la puberté des porcs.

La castration sous anesthésie accompagnée d'une analgésie est une alternative qui prend en compte la douleur de l'animal mais qui est difficilement reproductible à grande échelle à cause des surcoûts économiques qu'elle engendre (intervention d'un vétérinaire).

D'autres pistes sont actuellement à l'état de recherche comme le sexage du sperme afin de sélectionner, faire naître et engraisser uniquement les femelles. Une société belge commercialise également un aliment pour cochon qui diminue l'apparition de l'odeur de verrat (Taintstop).

L'alternative la plus prometteuse à la castration à vif des porcelets est l'élevage de mâles entiers c'est-à-dire non castrés.

¹ VAN DER FELLS B, VAN RIEL J, 2013. Boar taint prevalence at pig farms, Boars on the way.

² FONT-I-FURNOLS M, 2012: Consumer studies on sensory acceptability of boar taint: a review. Meat Science

³ FRANCE AGRIMER, 2013 : Réflexion stratégique sur les perspectives de la filière porcine à l'horizon 2025.

FRANCE AGRIMER, 2015: Données et bilans. La consommation des produits carnés en 2014



L'ÉLEVAGE DE MÂLES ENTIERS

Les élevages peuvent être aménagés de façon à **limiter l'apparition de l' « odeur de verrat »** chez les mâles. En effet, des études ont déterminé les facteurs favorisant le développement des molécules chimiques responsables de cette odeur. En agissant notamment sur l'environnement¹ et l'alimentation² des animaux, la proportion d'animaux « odorants » diminue fortement.

Cependant, quel que soit le mode d'élevage, si les animaux sont abattus à l'âge de 6 mois (comme c'est le cas aujourd'hui en France), il y a tout de même le risque de retrouver des animaux porteurs de cette odeur. C'est la raison pour laquelle cette décision d'élever des mâles entiers se prend conjointement avec la mise en place de **mesures de détection des carcasses odorantes sur la chaîne d'abattage**.

Actuellement les prototypes de « nez électronique »³ existent mais ne sont pas suffisamment rapides par rapport aux exigences des cadences en abattoir. En attendant des avancées technologiques, la méthode actuellement utilisée est celle du « nez humain ». Des salariés de l'abattoir, formés à ce poste, sont chargés de chauffer une petite partie des carcasses de porcs mâles non castrés (afin de simuler la cuisson)⁴, de la sentir et d'évaluer le degré d'odeur.

1 Par exemple, en augmentant la surface de vie de chaque porc ou en évitant que les animaux ne soient au contact de leurs déjections.

2 Par exemple en enrichissant l'alimentation des animaux en certains acides aminés, ou en adaptant la composition des rations en minéraux.

3 C'est-à-dire les machines susceptibles de détecter les carcasses odorantes sur la chaîne d'abattage.

4 En général au niveau du cou de l'animal.



- Si la carcasse n'est pas jugée odorante, elle est maintenue dans le circuit traditionnel.
- Au contraire, s'il y a un doute ou si elle sent, la carcasse est alors isolée et destinée à la salaison sèche ou à des produits transformés (rappelons que l'odeur ne se révèle qu'à la première cuisson de la viande).

Il n'y a donc pas de perte, tous les animaux étant « valorisés ».

Cette alternative est viable économiquement. Cette pratique engendre même un gain économique pour les éleveurs, estimé à environ **5€ par animal**¹. Ce bénéfice est possible car :

- Les animaux non castrés **assimilent mieux la nourriture**. Ils auront donc besoin de moins d'aliments que leurs congénères castrés pour atteindre un poids similaire.
- La castration, réalisée sur de jeunes animaux, est une **source potentielle d'infections** (la plaie qui en résulte est laissée ouverte durant plusieurs jours) et plus globalement d'affaiblissement des animaux.

En France, le **premier groupement d'éleveurs de porcs, Cooperl² a mis en place l'arrêt de la castration à vif des porcelets** en encourageant ses adhérents à passer à l'élevage de mâles entiers. 85% des éleveurs de Cooperl sont actuellement partie prenante de cette démarche initiée en 2012.

WELFARM, qui est en relation avec cet organisme, a pu constater que ce modèle fonctionne et est entièrement viable : les résultats sont fiables et obtenus rapidement tout en restant compatibles avec les objectifs en terme de traçabilité suivis par les filières porcines européennes. L'association déplore qu'il s'agisse pour l'instant du seul acteur français à s'être résolument engagé dans l'arrêt de la castration des porcelets

Ailleurs dans le monde, l'élevage de porcs mâles entiers se pratique. C'est le cas dans la quasi-totalité des élevages espagnols, portugais, anglais et irlandais. Aux **Pays-Bas, ce mode d'élevage concerne environ 65% des porcs**. Le groupe néerlandais Vion qui abat 20 millions de porcs chaque année utilise également la méthode de détection des carcasses par le « nez humain ».

¹ FOOD CHAIN EVALUATION CONSORTIUM, 2013. Study and economic analysis of the costs and benefits of ending surgical castration of pigs

² Cooperl détient environ 22% des parts de marché de la filière porcine française. Elle alimente 13 millions de consommateurs par jour et exporte dans plus de 50 pays.

Il faut souligner que les consommateurs français peuvent être amenés à manger du porc mâle non castré sans le savoir puisque les produits provenant d'élevages où la castration n'est pas pratiquée (viande de porc importée ou provenant d'élevages dépendants de la Cooperl) se retrouvent en rayon des supermarchés sans indication spécifique relative à la castration des porcelets.

Cooperl et les autres groupements ayant décidé de ne plus recourir à la castration ne font état **d'aucune plainte relative à l'odeur de verrat** de la part de leurs clients (transformateurs et/ou grande distribution).

Le groupe Carrefour qui commercialise une partie de la production de la Cooperl via sa marque Filière Qualité Carrefour, n'a également pas remis en cause sa filière en l'absence de retours clients à ce sujet.

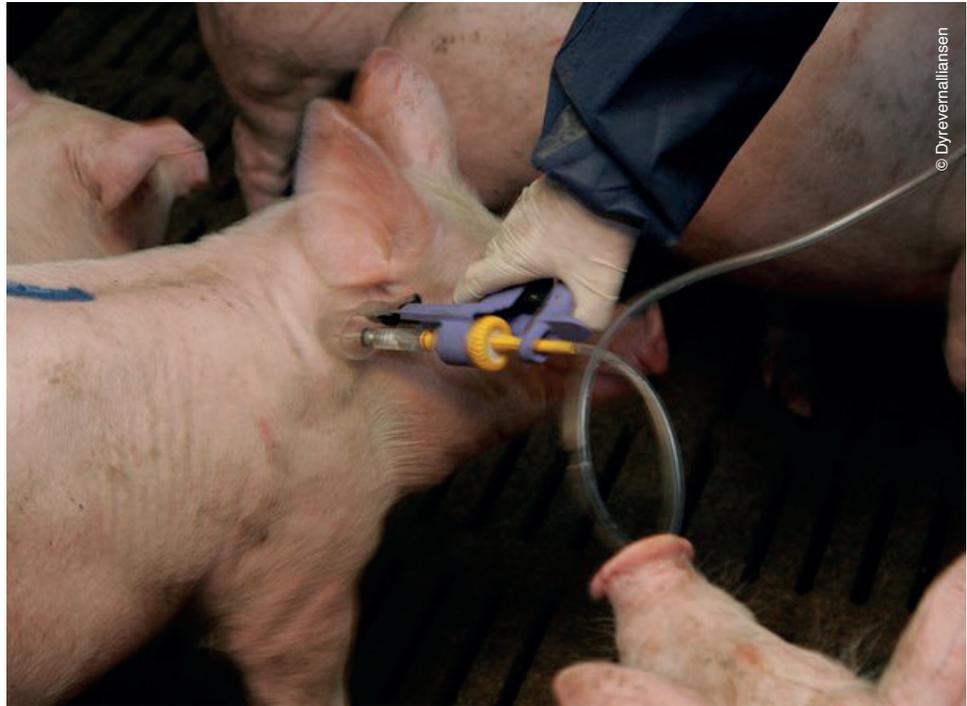
Outre l'aspect éthique et le gain économique pour les éleveurs, l'élevage de mâles entiers présente des avantages supplémentaires.

- Elle procure **plus de confort pour l'éleveur** qui n'a plus à effectuer la castration sur ses animaux. Or cette pratique répétitive requérant rapidité et précision se fait dans un environnement extrêmement bruyant. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'opérateur doive se munir d'un casque anti-bruit. En outre, la castration est source de fatigue et est souvent perçue comme pénible.



- Du fait que les animaux non castrés consomment moins d'aliments pour atteindre un poids d'abattage similaire à leurs congénères castrés, l'éleveur dépense moins sur ce poste et **gère une quantité moindre de lisier** (et donc d'azote potentiellement néfaste à l'environnement). Il voit ainsi **l'impact environnemental de son élevage diminuer**¹.
- L'arrêt de la castration peut être **couplé avec un programme de réduction des antibiotiques**. Les mâles non castrés sont en effet plus robustes que leurs congénères castrés.

¹ QUINIOU N., COURBOULAY V., SALAÜN Y., CHEVILLON P., 2010 : Conséquences de la non castration des porcs mâles sur les performances de croissance et le comportement: comparaison avec les mâles castrés et les femelles. Journées de la Recherche Porcine.
BOARS2018, 2014 : Not castrating positive for both pig farmers and the environment



L'IMMUNO- CASTRATION

L'immunocastration est un procédé immunologique administré aux porcs mâles afin de prévenir l'apparition de l'odeur de verrat. Actuellement il se présente sous forme de **solution injectable** (parfois appelé « vaccin anti odeur »).

A l'heure actuelle, il n'existe qu'un produit, commercialisé par le laboratoire Zoetis sous la dénomination « Improvac® ».

L'immunocastration n'est pas une castration chimique ni une hormone de croissance. Il fonctionne sur le même principe qu'un vaccin. En effet, l'odeur de verrat est provoquée principalement par deux molécules sécrétées par les porcs mâles. L'une d'entre elle, l'androsténone, est liée à la production d'hormones sexuelles mâles. Le « vaccin anti odeur » bloque la production de ces hormones sexuelles en stimulant le système immunitaire des animaux, selon un procédé similaire à la vaccination contre un virus.

Concrètement, l'administration du procédé médicamenteux consiste en deux injections¹ derrière l'oreille du porcelet.

En comparaison avec la castration à vif telle qu'elle est pratiquée actuellement, nous ne pouvons pas dire que l'immunocastration est douloureuse. Certes, la manipulation des porcelets est toujours source de stress, mais l'injection, effectuée à l'aide d'un appareil spécifique, est rapide et l'on constate très peu de réaction négative sur les animaux.

¹ La première injection se fait à 8 semaines et la seconde 4 à 6 semaines avant l'abattage.

L'ANSES (l'agence française nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) tout comme son homologue européen l'EFSA ont émis **un avis favorable pour la mise sur le marché d'Improvac®¹ et ont certifié qu'on ne retrouvait aucun résidu dans la viande de porc ayant bénéficié de l'immunocastration.**

De plus, le laboratoire qui détient actuellement les brevets sur Improvac® impose aux éleveurs un délai de 4 semaines entre la deuxième injection et l'abattage des animaux alors même qu'un rapport de l'Agence Européenne du Médicament déclare que le temps d'attente est de « zéro jour » entre l'injection du produit et l'utilisation de la viande pour la consommation humaine².

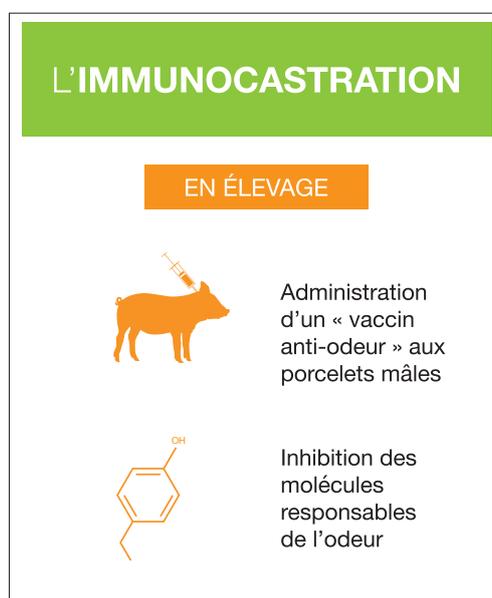
En France, en 2016, une quarantaine d'élevages utilisent l'immunocastration.

Depuis 2005 (date de mise sur le marché de l'Improvac®), 80 millions de porcs ont été immunocastrés dans le monde. En 2012 cela représentait 8% de la production mondiale.

Dans certains pays, l'immunocastration est largement répandue.

Elle concerne :

- 55% des élevages au Brésil
- 40% en Australie
- 82% en Colombie
- 20% des élevages en Belgique³



On retrouve donc depuis 2009 de la viande de porcs immunocastrés dans les assiettes sans que cela ne pose de problème. Mais les différents scandales sanitaires, dont celui du poulet aux hormones, ont joué en défaveur de cette alternative car ils ont entraîné des suspicions tant de la part des consommateurs que des professionnels de la filière envers le recours aux médicaments alors même qu'il **n'y a aucun risque pour le consommateur dans le cadre de l'immunocastration.**

Par ailleurs, comme pour l'élevage de mâles entiers, l'immunocastration entraîne un gain économique pour l'éleveur par rapport à la castration à vif ; ce gain est évalué autour de **3€ par porc**⁴. Malgré le coût lié à l'achat du produit, il persiste un gain dû au fait que le porc immunocastré va mieux assimiler la nourriture et atteint donc plus rapidement un poids d'abattage que ses congénères non castrés.

1 La Commission européenne a délivré une autorisation de mise sur le marché valable pour toute l'Union européenne pour l'Improvac® en 2009.

2 EUROPEAN MEDICINES AGENCY, 2009 : Rapport européen public d'évaluation Improvac®, résumé de l'EPAR à l'intention du public, EMEA/C/136, p2

3 CHEVILLON P, 2015 : Développement durable et arrêt de la castration

4 Source : enquête interne menée auprès des utilisateurs d'Improvac® par le laboratoire Zoetis. FOOD CHAIN EVALUATION CONSORTIUM, 2013. Study and economic analysis of the costs and benefits of ending surgical castration of pigs



LA CAMPAGNE STOPCASTRATION

Notre objectif est clair : obtenir l'interdiction de la castration à vif des porcelets au plus vite.

Pourquoi les choses ne bougent pas sur cette question malgré la présence d'alternatives ?

› Côté filière

Les facteurs de blocage sont difficiles à comprendre. Il semblerait que les acteurs français de la filière refusent d'évoluer sur cette question par absence de volonté de remettre en cause un système et des pratiques déjà instituées depuis de nombreuses années.

C'est la raison pour laquelle WELFARM a décidé de mener une action auprès du grand public. En effet, les professionnels de la filière savent que la problématique de la castration des porcelets est méconnue des consommateurs (une enquête a indiqué que 86% des français ne savent pas que les porcelets mâles sont castrés à vif!) et le revendiquent comme un argument pour ne pas faire évoluer leurs pratiques.

› Côté politique

Plusieurs signes :

- La Stratégie pour la France pour le bien-être animal 2016-2020 souligne qu'« un accent devra être mis dans les productions françaises vers les alternatives aux pratiques telles que la castration »

1 « Santé animale, Tour de cochon de Pfizer », UFC Que Choisir, 12/09/2013, [en ligne] <http://www.quechoisir.org/alimentation/production-agricole/elevage/actualite-sante-animale-tour-de-cochon-de-pfizer/>

- **Le Ministre de l'agriculture Stéphane Travert avait annoncé en juillet 2018 l'élaboration d'un plan de sortie de la castration à vif des porcelets d'ici la fin de l'année 2018**

Mais, malgré ces promesses rien ne bouge ! C'est pourquoi nous renforçons notre mobilisation sur le plan politique pour interpeller les élus et le gouvernement via une pétition et les réseaux sociaux. Plusieurs députés ont déjà proposé des amendements ou poser des questions écrites au gouvernement pour interdire cette pratique: autant de signaux encourageants qui nous incitent à continuer la mobilisation !

Comment va se dérouler la campagne ?

Le premier levier d'action consiste à mettre le grand public au courant de la problématique de la castration des porcelets pour obtenir l'interdiction de cette pratique dans la loi.

Pour ce faire, une **campagne d'affichage métro** et une opération de sensibilisation se tiendra à Paris à la fontaine des Innocents à partir du 27 juin 2019. A côté de cet évènement, les bénévoles WELFARM relayeront la campagne en région.



De plus, une partie importante de notre campagne se fera via les réseaux sociaux. Nous incitons ainsi les internautes à interpeller le gouvernement sur Facebook et Twitter ainsi qu'à relayer nos supports de communication et notre hashtag (mot clé) **#stopcastration**.

En parallèle de la campagne grand public, nous allons solliciter les professionnels concernés par la problématique (éleveurs, industriels de la transformation et grande distribution) pour qu'ils s'engagent dans une démarche d'arrêt de la castration. **Un classement de leur engagement sera rendu public début du second semestre 2019.**



Enfin, les parlementaires seront sollicités : il leur sera demandé de légiférer sur ce sujet ou d'interpeller le gouvernement afin d'obtenir une loi. Toutes les prises de positions des députés au sujet de la castration des cochons est mis en ligne sur stopcastration.fr

L'objectif est donc d'entrer en contact avec toutes les parties prenantes concernées par cette problématique : du consommateur au politique en passant par les acteurs de la filière afin que chacun prenne sa part de responsabilité.

Nous sommes déterminés : notre campagne ne prendra fin qu'avec l'obtention d'une loi interdisant cette mutilation.

Est-ce que les choses peuvent vraiment bouger ?

Oui, il y a une vraie tendance de fond pour l'arrêt progressif de cette mutilation. Le meilleur exemple est celui de **l'Allemagne, qui possède un modèle agricole similaire au notre et où l'interdiction de la castration à vif sera effective en 2021**. Preuve qu'un comportement volontariste sur la question entraîne rapidement des changements majeurs, aux Pays-Bas, alors que 95% des mâles étaient castrés à vif en 2009, ils ne sont désormais plus que 35% à subir ces mauvais traitements en 2016.

Toujours chez nos voisins européens, de nombreuses chaînes de supermarchés ont banni les fournisseurs qui pratiquaient cette mutilation.

- Aux Pays-Bas, les supermarchés refusent de commercialiser la viande de porcs castrés à vif.
- En Belgique les chaînes Lidl, Cora, Aldi, Colruyt et Carrefour refusent les produits issus de porcs mâles castrés à vif.
- En Allemagne l'enseigne Aldi a programmé l'arrêt de l'approvisionnement en porcs castrés pour 2017.

En France, seule l'enseigne Carrefour s'est, pour le moment, nettement engagée dans la direction de l'arrêt de la castration à vif en se fournissant notamment chez Cooperl (mâle entier) pour sa viande de porc « filière qualité Carrefour ».





WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242
57006 METZ Cedex 1
Tél. : +(33) 3 87 36 46 05
Courriel : courrier@welfarm.fr

welfarm.fr